MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE
DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL,
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques
et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP**

**Tél. : 01-49-55-48-11
Fax. : 01-49-55-56-17**

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N2001-2041

Date : 12 AVRIL 2001

CLASSEMENT

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

A

**MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

OBJET : Principes et règles du contrôle en cours de formation pour l'épreuve de langue vivante 2 enseignée dans le cadre de tutolangues.

DATE DE MISE EN APPLICATION :

PLAN DE DIFFUSION

**Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM
Inspection Générale de l'Agriculture
Hauts-Commissariats de la République des TOM
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie**

POUR INFORMATION

**Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public**

Cette note de service a pour objet de porter à la connaissance des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement, les conditions de mise en œuvre du contrôle en cours de formation pour l'épreuve de la deuxième langue vivante préparée dans le cadre de TutoLangues**.**

Modalités

L'évaluation de la deuxième langue vivante préparée dans le cadre de Tutolangues fait l'objet de quatre CCF. La chronologie doit être rigoureusement respectée.

En première année de filière de BEPA, BAC PRO, BTA, BAC technologique STAE/STPA,

- un CCF teste la compréhension de l'écrit et
- un deuxième CCF teste l'expression écrite.

Il s'agit de deux épreuves écrites.

L'organisation spécifique de Tutolangues impose que tous les candidats passent ces deux CCF à la même date.

L'assistant linguistique adresse les sujets des épreuves écrites à l'établissement qui lui retourne les copies pour corrections. Les épreuves écrites du CCF se déroulent sous la surveillance du coordinateur TutoLangues, membre de l'équipe pédagogique de l'établissement ou d'un autre membre de l'équipe pédagogique.

L'accès aux dictionnaires monolingues et bilingues est assuré.

En deuxième année de filière de BEPA, BAC PRO, BTA, BAC technologique STAE/STPA,

- Le premier CCF de la deuxième année a pour objectif d'évaluer la compréhension de l'oral . **L'organisation spécifique de Tutolangues impose que tous les candidats passent ce CCF à la même date**.

Il s'agit d'une épreuve écrite.

- Le deuxième CCF a pour objectif d'évaluer l'expression et l'interactivité à l'oral. Il est organisé sous forme d'un entretien oral entre chaque candidat et son assistante linguistique. La date de l'entretien est fixée en fonction des contraintes de l'établissement

(notamment en fonction des autres contrôles en cours de formation du candidat).

Chaque candidat doit être soumis à l'intégralité des contrôles. Une absence injustifiée à un CCFentrainera la note zéro à l'épreuve et le candidat, perdant ainsi le bénéfice du CCF, sera tenu de se présenter à l'épreuve terminale.

Recommandations relatives à la mise en œuvre des CCF de la deuxième année de filière

Pour le CCF «compréhension de l'oral»

- prévoir un dispositif permettant aux candidats d'écouter la bande sonore individuellement **(laboratoire de langue ou baladeur) ;** conformément aux : "*Principes et règles du contrôle en cours de formation pour l'épreuve de langue vivante 2 enseignée dans le cadre de la recherche action Tutolangues."*[1]
" *l'ATL pourra effectuer autant d'écoutes que nécessaire de la bande sonore, mais, dans un temps limité qui sera le même pour tous."*

Pour le CCF «expression/interactivité orale» qui aura lieu **impérativement après** celle de la compréhension de l'oral, il faut s'assurer que :

- Les candidats disposent d'un endroit calme, surveillé et équipé de dictionnaires bilingues et unilingues pour préparer l'exposé oral et d'un local adapté pour la passation de l'épreuve. Cette épreuve se fait, de préférence, par visiophonie mais en cas de panne du système, prévoir un téléphone dans la même salle.

- Les horaires (temps de préparation et de passation) qui sont fixés pour chaque candidat pour passer ces épreuves soient minutieusement respectés, un non-respect pouvant entraîner l'annulation pure et simple du CCF pour l'ensemble des candidats.

- Le coordinateur TutoLangues ou un autre membre de l'équipe pédagogique assure la surveillance de l'épreuve.

Un non-respect des horaires devra donc être considéré comme une absence injustifiée.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE